

Devenir Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) dans le secteur de l'Industrie Bâtiment Commerce (IBC) / Formation Initiale

Durée : 2 jours (14 heures de face à face pédagogique)

Objectifs :

- Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Public concerné : salariés des secteurs de l'industrie, du bâtiment, du commerce et tertiaire.

Niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation : aucun prérequis n'est exigé.

Programme :

- Comprendre l'intérêt de la prévention en repérant les enjeux et en identifiant les différents acteurs et leurs rôles,
- Connaître les risques de son métier,
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain et en identifiant ses limites,
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé,
- Proposer des améliorations de sa situation de travail,
- Faire remonter l'information aux personnes concernées,
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Méthodes pédagogiques : apports théoriques, démonstrations et mises en situation.

Moyens pédagogiques et techniques : PC, vidéoprojecteur, ressources multimédia, squelette vertébral et mannequin « Bébert ».

Moyens d'encadrement : cette formation est animée par un expert formé et qualifié à la pédagogie pour adultes et certifié formateur PRAP IBC.

Modalités d'évaluation des acquis : le stagiaire devra satisfaire aux épreuves certificatives conformément au document de référence PRAP de l'INRS.

Documents délivrés :

- Si réussite aux épreuves certificatives : certificat « d'Acteur Prévention des risques liés à l'activité physique » (valable 24 mois),
- Pour tous : une attestation de fin de formation.

Nombre de stagiaires : maximum 12 stagiaires.

Recyclage : 24 mois

Délai d'accès : sous 15 jours pour les sessions en INTRA / nous n'organisons pas de sessions en INTER

Accessibilité aux personnes handicapées : merci de prendre contact avec nous afin que nous puissions examiner la possibilité et les conditions d'intégration